Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 056-215600446-20260520-DELIB202621-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COURNON

L'an deux mille vingt-six, le 20 mai à 19h00 le Conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal JEHANNIN, Maire.

Date de convocation : **13 mai 2026**

Membres en exercice	15
Quorum	**8**
Membres présents	13
Nombre de votants	**14**

		Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
1	JEHANNIN Pascal	X			
2	GICQUEL Sophie	X			
3	DROUADAINE André			X	Frédéric MOULINS
4	CHESNAIS Martine	X			
5	DIGUET Yannick	X			
6	DELAHAYS Elise		X		
7	UGUEN Kévin	X			
8	ROBIN Karine	X			
9	JAN Kévin	X			
10	BERSIHAND Corinne	X			
11	GUILLEMOT Matthias	X			
12	GOUTX Emmanuelle	X			
13	MOULINS Frédéric	X			
14	JULIEN Valérie	X			
15	CLERO Olivier	X			

Secrétaire de séance : Frédéric MOULINS

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 056-215600446-20260520-DELIB202621-DE

Délibération n° 21-2026-05-03	TARANIS – RECOURS DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE RENNES CONTRE LE PERMIS EXCLUSIF DE RECHNERCHES MINIERES

Le Ministre délégué chargé de l'Industrie a octroyé par l'arrêté du 3 décembre 2025 un permis exclusif de recherches de mines d'antimoine, d'argent, de bismuth, de cobalt, de cuivre, d'étain, de germanium, d'indium, de lithium, de molybdène, de niobium, d'or, de tantale, de titane, de tungstène, de platine, des métaux de la mine du platine, de plomb, de rhénium, de zinc, de zirconium, des terres rares et des substances connexes dit permis « TARANIS » à la société Breizh Ressources (départements du Morbihan, de la Loire-Atlantique et d'Ille-et-Vilaine).

La commune de Cournon se situe dans le périmètre de ce PERM.

Monsieur le Maire a signé un recours gracieux contre ce PERM envoyé au ministre, le 2 février 2026.

En absence de retour du Ministre, la commune peut prendre part au recours contentieux, aux côtés d'un collectif d'associations composé notamment d'Eau & Rivières de Bretagne, Bretagne Vivante, France Nature Environnement Pays de la Loire, TOUSSUNIX, de la Confédération paysanne, de la Fédération du Morbihan pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique qui devra être déposé devant le Tribunal administratif de Rennes avant le 2 juin 2026.

La mission serait confiée au cabinet de Maître Thomas Dubreuil selon les dispositions suivantes :

1) Périmètre de la mission

La mission consistera en l'assistance et la représentation de la commune de Cournon devant le Tribunal administratif de RENNES dans le cadre d'une intervention volontaire à l'instance relative au PERM TARANIS afin de former un recours à l'ensemble du PERM TARANIS.

La mission inclura la rédaction d'écritures, l'analyse des pièces transmises par le client et des pièces adverses, les recherches juridiques, la représentation au cours de l'audience devant le Tribunal administratif de RENNES ainsi que tous les échanges relatifs au suivi du dossier.

2) Facturation du cabinet

Il a été convenu que le montant des honoraires appelés par le Cabinet sera le montant forfaitaire prévu par la protection juridique de la commune couverte par son contrat d'assurances auprès de GROUPAMA pour [MONTANT A CONNAITRE] devant le Tribunal Administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Cournon, décide, à l'unanimité :

- D'ENGAGER cette intervention volontaire au soutien du recours contre le PERM Taranis. Il est reprécisé que le montant des honoraires devrait impérativement se limiter au montant forfaitaire prévu par la protection juridique de l'assurance de la commune.

Le secrétaire

Frédéric MOULINS

Le Maire

Pascal JEHANNIN